




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-405**

**Séance publique du**

**16 décembre 2020**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201216- lmc1181956-DE-1-1
Date de signature : 18/12/20
Date de réception : vendredi 18 décembre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU TITRE DE LA DOTATION GENERALE DE  
DECENTRALISATION PORTANT SUR L'ACQUISITION D'IMPRIMES POUR LES BIBLIOTHEQUES  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
- SUBVENTIONS 2020**

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VICENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Lecture Publique, Patrimoine  
Ecrit et Archives

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DÉCEMBRE 2020

-----

Nomenclature : 7.10  
Divers

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU TITRE DE LA DOTATION GENERALE DE  
DECENTRALISATION PORTANT SUR L'ACQUISITION D'IMPRIMES POUR LES  
BIBLIOTHEQUES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- SUBVENTIONS 2020
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Au vu des profondes difficultés que rencontre actuellement le secteur du livre dans son ensemble (notamment les librairies indépendantes), le Ministère de la Culture via la Direction régionale des affaires culturelles de la région Provence Alpes Côte d'Azur propose d'apporter son soutien exceptionnel aux collectivités du territoire qui en feront la demande. Il porte sur les acquisitions d'imprimés que les collectivités pourront réaliser au-delà de leur budget courant dans le but de renforcer les commandes auprès des librairies.

La ville d'Aix-en-Provence a attribué, par délibération du Conseil municipal du 24 juillet 2020, un budget supplémentaire de 50 000 € à son service des bibliothèques pour abonder ses crédits d'achat de documents imprimés auprès des librairies indépendantes avec lesquelles elle est en marché. Elle est donc en situation de solliciter le soutien exceptionnel de la DRAC PACA au titre du dispositif sus-mentionné, lequel s'élèverait également à 50 000 euros, selon le principe de parité.

Les orientations documentaires prises pour ces acquisitions sont :

Secteurs documentaires	Fournisseur	Dépenses
Jeune public (0-11 ans)	Librairie Goulard	28 500,00

	Aix-en-Provence	
BD et mangas	Librairie Goulard Aix-en-Provence	16 500,00
Romans et littérature	Librairie Goulard Aix-en-Provence	34 500,00
Histoire géographie voyages et langues	Librairie Maupetit Marseille	5 200,00
Art	Librairie Maupetit Marseille	4 500,00
Fonds Provence	Librairie Le Blason Aix-en-Provence	4 300,00
Société	Librairie Maupetit Marseille	4 000,00
Livres en langues originales	Librairie Book in bar Aix-en-Provence	1 500,00
Arts du spectacle	Librairie Maupetit Marseille	1 000,00
<b>Total</b>		<b>100 000,00</b>

En conséquence, Mes chers Collègues, je vous propose de:

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter la subvention au taux de 50% auprès de la Direction des Affaires culturelles (DRAC), et à signer tout document y afférent ;
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix municipale fera recettes des sommes correspondantes.

DL.2020-405 - SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU TITRE DE LA DOTATION GENERALE DE  
DECENTRALISATION PORTANT SUR L'ACQUISITION D'IMPRIMES POUR LES  
BIBLIOTHEQUES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
- SUBVENTIONS 2020

Présents et représentés : 54  
Présents : 46  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 54  
Pour : 54  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

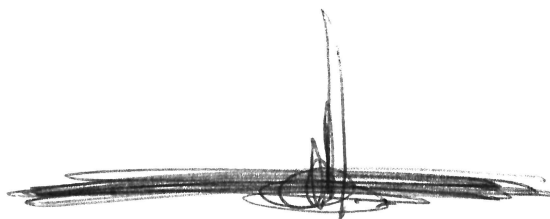
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 18/12/20  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»